

GARANTIE DES CRÉDITS ACHETEURS

FACILITER LES EXPORTATIONS PAR LA COUVERTURE D'UN CRÉDIT
≥ 2 ANS OCTROYÉ À UN EMPRUNTEUR ÉTRANGER

BÉNÉFICIAIRES

Banques prêteuses
françaises ou étrangères

Possibilité de taux stabilisé ⁽¹⁾

ASSIETTE GARANTIE

Montant en principal, commissions bancaires
et intérêts de remboursement de la créance,
y compris les intérêts intercalaires
et la prime si capitalisés

RISQUE COUVERT

Non paiement

Devises fortes : € \$ ¥ ₣

Devises locales : au cas par cas

CONTRAT COMMERCIAL

Part française ≥ 20 %
ou Pass Export

EMPRUNTEUR

Privé, public, souverain

TOUS PAYS

sauf exclusion PAC ⁽²⁾

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- Commercial (carence et/ou insolvabilité)
- Politiques, catastrophiques et non-transfert

QUOTITÉ GARANTIE : 95 %

SIMULATEUR DE PRIME ⁽³⁾

DÉLAI CONSTITUTIF DU SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de l'échéance de la créance
impayée

Contactez
votre Direction
Régionale Bpifrance ou
Bpifrance.fr

⁽¹⁾ Taux stabilisé par Natixis, lien vers la procédure de stabilisation de taux d'intérêt : www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/International/Assurance-Export/Procedure-de-stabilisation-de-taux-d-interet

⁽²⁾ PAC : Politique d'Assurance Crédit - www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-credit-a-l-international/Assurance-credit

⁽³⁾ Lien vers simulateur Bpifrance Assurance Export : bpifrance.fr/MCTP + Notice calcul de prime consultable sur le site internet